

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 octobre 2015

---

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 3099)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 80

présenté par  
M. Tardy

-----

**ARTICLE 22**

Après le mot :

« résultats »,

insérer les mots :

« et de l'efficacité ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La notion de résultat, de performance et d'efficacité ne doivent pas être bannies du vocabulaire de la fonction publique.

Avec cet amendement, il s'agit de rajouter la notion d'efficacité des services, qui pourra intervenir dans la modulation des indemnités des fonctionnaires.